L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
NO. 81, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille payable d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas la faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque ligne, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, sera payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, $60; les banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux à vapeur, et aux maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

LES ANNONCES des mariages, et des décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des personnes, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer autant des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles (alternativement) $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et au prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'aitété payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES POMPIERS DE LA NLLE ORLEANS—Les actionnaires sont et demeurent prévenus que le sixième paiement est payable le 6 du mois de février prochain, au bureau de la Compagnie, rue du Camp.
4 janv—12, 2ps   B. L[illegible]ACY. Secrétaire

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—Nouvelle Orléans, 3 janvier 1839.—Une élection, par les actionnaires, de six directeurs pour cette institution, sera tenue à la maison de banque, lundi le 4 février prochain, entre 11 heures du matin et 3 de l'après-midi.
Par ordre de la Direction.
3 janv   J. P. PERRAULT—Caissier

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.
Nouvelle Orléans, 20 decembre 1838.
L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque, le lundi 21 de janvier 1839, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.
20 dec   C. HARROD, caissier.

POELES!—POELES!—S. Locke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall, un nouveau supplément de poëles. Leur assortiment se compose actuellement de poëles à charbon, de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poëles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poëles à fourneaux, idem à James, à deux et trois bouilloires; fours de campagne; poëles à navires et à steamboats; aussi, des tuyaux de poëles, que l'on posera sur demande.
24 dec—a

MORUS MULTICAULIS—Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de Morus-Multicaulis, véritables, et de première qualité, de quatre à neuf pieds de haut et garnis de branches. On invite les amateurs à venir les examiner.
Il a également reçu par le navire Octavara, et actuellement en déchargement, 1000 pêchers et autres arbres fruitiers.   WM. DINN,
29 dec   17, rue de la Commune.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, d'après la Nouvelle Méthode, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hopitaux vénériens, élève de M. Ricord.
Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes; celles même qui ont essayé inutilement les traitemens les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.
Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours, de 10 à 1 heure, et de 5 à 7 heures, rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine.   1 jan—1m

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Nouvelle-Orléans, le 3 de janvier 1839.—La direction de cette institution a, ce jour, déclaré un dividende semi-annuel de quatre pour cent, sur le montant capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, lundi le 7 du mois courant ou après. Les dividendes de ceux des actionnaires qui ont emprunté sur leurs actions, seront appliqués à diminuer les avances faites sur leurs actions.   G. O. HALL,
4 janv   Caissier.

MORUS MULTICAULIS—6000 Morus multicaulis, ou muriers chinois, et arbres muriers, en bon état et prêts à être transplantés, ou à exporter, sont à vendre par   LOYAL CASE & Co.
[illegible]—1m   89, rue de la Commune.

AVIS—La raison en commandite de F. J. FORSTALL & FRERE, est dissoute par consentement mutuel. F. J. FORSTALL & L. E. FORSTALL, seront chargés de la liquidation, et à cet effet continueront seulement à se servir du nom de la dite raison.   F. J. FORSTALL,
27 dec   M. DE LIZARDI & Co.

AVIS—Les soussignés ont formé une Société sous la raison de FORSTALL, ROMAN & Co., et continueront le même genre d'affaires par commission en général, que faisaient précédemment leurs prédécesseurs F. J. Forstall & Co.
F. J. FORSTALL,
L. E. FORSTALL,
C. H. KERNION,
27 dec   CHARLES ROMAN.

BUREAU DU CHEMIN A COULISSES DE LA NLLE-ORLEANS ET NASHVILLE.
Le 22 décembre 1838.
AVIS AUX CONTRACTEURS.—Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 22 de janvier 1839, pour l'entreprise de la construction de cinq à dix milles de chemin commençant à la Passe Manchac, et s'étendant vers cette ville.
On peut voir les spécifications à ce bureau, où l'on fera connaître les conditions.   D. HOARD,
25 dec—1m   Ing. en chef et Surintendant

MARRONNAGES.

$25 DE RECOMPENSE.—Est partie marronne de chez le soussigné, la griffonne NANCY, louchant d'un œil, âgée d'environ vingt à vingt-deux ans. Elle s'est absentée le 1er de Janvier cour., emmenant avec elle ses deux enfans, l'une âgée de 4 ans, et l'autre de treize mois, la récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramenera à son maître rue de Chartres, No. 34, encoignure Douane, ou la logera dans une des geoles de cet Etat.
12 jan—8   L. B. MARMILLION.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Seront payées à celui qui fera arrêter et délivrer à la geole de police de la Nouvelle Orléans, la négresse nommée SIDNEY, appartenant actuellement à N. N. Destrehan, et ci-devant à la veuve Cazenave, quand elle tenait une boulangerie en cette ville. Elle est absente de chez son maître depuis plus d'un an, et a toujours été en ville. Elle a une bonne mine, la peau très noire et a perdu une de ses dents de devant de la machoire supérieure
8 jan—15

Partie maronne, depuis le 2 janvier courant, la négresse GENNY, âgée de 20 ans, taille 5 pieds, étant vêtue d'une robe de cotonnade bleue, schall lilas et mouchoir de tête rouge, ayant un doigt estropié par un panaris. Une bonne récompense sera donnée à celui qui la conduira à une des geôles de la Nouvelle Orléans, ou chez son maître, rue Bourbon, entre Ursuline et Hôpital.
5 jan—1? F. B. PETRAUD.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Est partie marronne de chez le soussigné le 25 du courant, la négresse nommée LAURETTE, âgée d'environ trente ans, taille de cinq pieds cinq pouces trois lignes, mesure anglaise, bien rougeâtre, parlant l'anglais et le français. La récompense susdite sera payée à quiconque logera ladite esclave dans une des geoles de cet Etat.
Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. Paroisse Jefferson, le 26 décembre 1838.
27 dec—4, 1ps   FELIX DELERY.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Berne, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.
9 août—1?   FRANCOIS GARIC—shérif

LES soussignés reçoivent par les derniers arrivages du Hâvre un assortiment d'articles pour bals composé des objets suivans:
Tules nouveaux façonnés et unis.
Crêpe blanc, rose et bleu.
Soieries riches et satin unis blanc et couleur.
Velour de diverses couleurs pour robes.
Mousseline unies de très belle qualité.
Mouchoirs de batiste brodés.
Echarpe en tule et en filet.
Gant en peau, courts et longs en filet [illegible].
Dentelle blanche noire et blonde.
Fleurs pour Coiffure. Bas de fil d'Ecosse et de soie, [illegible]
Mantelets et châles de satin et de soie.
Rubans de satin unis et brochés—Cols—Pèlerines et Lingerie de toute espèce—Cols d'enfans et une grande quantité d'autres articles qu'ils vendront à très [illegible]   E. LEFEBVRE & FRERE.   10 jan

[illegible]ERLANTERIE—300 caisses à vendre par S. HEATH & Co,
[illegible] jan   26, rue du Camp

BŒUF ET LANGUES FUMES—40 barils bœuf fumé, 30 caisses langues fumées, à vendre par MAHAND & SIGERSON,
12 jan   38, Nouvelle Levée.

GRAISSE—560 barillets graisse, première qualité à vendre par   MAHAND & SIGERSON,
12 jan   38, Nouvelle Levée.

PORC—256 barils porc mess et prime, en magasin et à vendre par MAHAND & SIGERSON,
12 jan   38, Nouvelle Levée.

CAFE DE JAVA—100 sacs Café de Java, en débarquement de la barque Joséphine, à vendre par Wm. H. SUMMER & Co.
12 jan   35, rue Gravier.

EGARES OU PERDUS.—1o Un billet de la somme de deux mille huit cents trente-sept piastres daté du vingt-six avril mil huit cent trente-sept, payable à deux ans de date, souscrit par veuve Pienoel, à l'ordre de Messrs. Plaisé frères, et endossé par eux. Le paiement de ce billet a été arrêté, et le public est prévenu de ne pas le négocier parce qu'il fait partie des biens délaissés par feu sieur Devenport, et a été compris dans l'inventaire.
2o. Un billet de la somme de quatre mille cinq cent dix-sept piastres cinquante cents, daté du vingt et un juillet mil huit cent trente-six, souscrit par Mr. François Hypolite Petitpain, à l'ordre de Mr. P. J. Tricou, qui l'a endossé, payable à trois ans de date et accompagné d'un billet de trois ans échéant le vingt et un juillet mil huit cent trente-neuf. Ce billet a été payé par anticipation. L'hypothèque qui en assurait le paiement annulée, n'ayant aujourd'hui aucune valeur.
Les renseignements qui pourraient être fournis sur ces deux billets seront reçus avec reconnaissance au No. 47, rue St. Louis.   13 dec—10, 2ps

LE soussigné offre à vendre à des prix modérés à son magasin No 13 rue Conti
200 paniers champagne
180 caisses vin de cherry
75 do   d'Oporto
20 tierçons madère
85000 cigares de la Havane
1000 sacs plomb
200 lbs. plomb en canne
300 caisses raisins M. R.
25 tierçons flamage du Nord
300 caisses savon
50 do chandelles blanc de baleine
75 do chocolat de Besson
12 balles natte d'alicante
25 caisses sel fin,
14 jan—   HENRY TETE.

ECOLES.

ACADEMIE DE DANSE.
NOUVELLE METHODE.
MR. J. DEVOTI prévient le public, et les pères de familles, qu'il donnera des Leçons de Danse, les lundis, mercredis et vendredis, à commencer de 7 heures du soir, à sa classe No. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.
Le prix des leçons en classe est de $8 par mois, payables d'avance, et les leçons à domicile ou particulières $12.   31 dec—1m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 150, entre les rues Toulouse et St-Louis, ou rue Ste-Anne, No. 64.
Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville.   27 nov

CALLIGRAPHIE—Toutes les personnes désirant acquérir une belle écriture convenable au commerce, peuvent s'adresser à l'académie d'écriture de DOLBEAR, encoignure de la rue du Canal et du passage de la Bourse, dirigée par Messrs. A. & E. Everett. Le système qu'on y suit est propre à corriger toute habitude vicieuse, en donnant à l'élève une position du corps aisée, et faisant de cette manière disparaître les causes de ces habitudes, ainsi que le tremblé de l'écriture résultant d'affections nerveuses, en permettant à l'élève d'écrire principalement avec le bras qui est toujours plus sûr que les doigts. On donnera des soins aux élèves aux heures qui leur seront les plus convenables; et pour la facilité de ceux qui sont occupés le jour, il y a une classe qui commence à 7 heures du soir. On donne des leçons en ville aux dames qui le désirent.   12 jan

PANORAMA DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.
EXECUTÉ PAR
MM. PHILASTRE & CAMBON,
Peintres des décors du Grand Opéra. et des Menus-Plaisirs du Roi.
CE Panorama ne pouvant être vu que de jour, ne sera ouvert, provisoirement, que depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures et demie du soir, à dater de Dimanche, 23 Décembre courant.
L'établissement est situé rue Royale, sur la place St. Antoine, derrière l'Eglise St. Louis.
Prix d'entrée, $1; moitié prix pour les enfans audessous de 10 ans.
Cet immense travail ne pouvant être examiné d'une seule fois, et pour se conformer au désir d'un grand nombre de personnes, on recevra des abonnemens à raison de $5, une fois payées, pour tout le temps de l'exhibition.

Un nouveau et remarquable travail vient d'être exécuté par MM. Philastre & Cambon; peintres décorateurs de l'opéra. Il ne s'agit de rien moins que du Panorama de Paris, vu du haut du pavillon de l'horloge, le point le plus élevé du palais des Tuilleries. Ce grand ouvrage de peinture est destiné à la Nouvelle Orléans, où il doit être transporté bientôt par Mr. Balield jeune, peintre très avantageusement connu dans cette capitale de la Louisiane. MM. Philastre & Cambon ont trouvé dans la complaisance du général Athalin et du colonel Castres, toutes les facilités nécessaires à l'exécution de cet important travail.
(Extrait du Journal des Débats du 20 Sept. 1838.)
22 dec—5m

D'APRES le rapport des commissaires, les personnes dont les noms suivent ont été nommées, aujourd'hui, Directeurs de la société pour venir au secours des Orphelins, pour l'année suivante:
MM. Beverly Chew,
Lucius C. Duncan,
John Nicholson,
Green B. Duncan,
J. P. Freret,
M. Musson,
John D. Bein,
Charles Briggs.
Certifié.
8 jan   GREEN B. DUNCAN, Sect.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
7 Janvier 1839.
LES personnes suivantes ont été, ce jour, élues par les actionnaires, pour servir comme directeurs de cette institution pour l'année suivante, savoir:
Thos. C. Magoffin,
J. A. Barelli,
Seaman Field,
M. Caruthers,
George Urquhart,
Joseph Purdon,
J. Whitehead,
James H. Caldwell,
O. Le Page,
George Bedford,
E. D. Hyde.
8 janv—6   J. W. [illegible]OUSTON, Caissier.

RICKER, HADLEY DAVIS & CO.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
[illegible] de la Banque de l'Union du Mississippi, No. 36, [illegible]
[illegible]

[illegible]

P. W. LEMOSY,
PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.
Son laboratoire est au No. 7, rue de Chartres, au 1er étage.   5 jan—6, 3ps

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 7 Janvier 1839.
LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle de six Directeurs à nommer par eux, aura lieu le lundi 28 du courant, dans le local de la banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures après midi.
10 jan—   A. BAUDOUIN, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.—Les personnes suivantes, ont été dument élues le 7 janvier, directeurs de cette banque pour l'année prochaine.
D. F. Burthe,   A. Bouligny,
L. Millaudon,   G. W. Campbell.
J. Kohn,   G. C. Duncan,
E. Mallard,   H. Brown,
A. Boutin,   P. Forstall,
V. Burthe,   H. Beach.
10 jan   JOHN NICHOLSON, Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 9 Janvier 1839.
CETTE banque tire des checks à vue sur New-York, et vend des traites sur Londres et Paris.
10 jan—20   A. BAUDOIN, caissier

LE soussigné étant obligé d'aller en France, offre à vendre à l'amiable ses propriétés dans le carré de la ville et les faubourgs—De plus, deux beaux chevaux de cabriolet, une jeune jument de selle, bonne pour enfans ou dames, avec une barouche pour un ou deux chevaux, son mobilier, une citerne, un cabriolet et plusieurs autres objets. On peut voir les plans des propriétés exposés à la Bourse de Cité, rue St. Louis, et les autres objets ci-dessus chez le soussigné chemin du Bayou, vis-à-vis la propriété de Mme. Griffon.
Les conditions des propriétés sont 1|4 comptant, balance 1, 2 et 3 ans, et les autres choses comptant.
Si d'ici au 1er. février prochain lesdites propriétés et lesdits objets ne sont pas vendus à l'amiable, ils seront à l'encan dans les premiers jours dudit mois de février.   7 janv—6   R. SALAUN—Courtier

JOAILLERIE ET ARTICLES DE GOUT.—Venez chez BRU, No. 16, rue de Chartres, si vous avez besoin d'acheter des articles de fantaisie. Par des arrivages récents il a ajouté un grand nombre d'articles à ceux qu'il avait déjà. Son assortiment consiste en montres, pendules, accordéons, boîtes à musique, boucles d'oreille, bagues, agrafes et médaillons, colliers en or, chaînes pour dames et messieurs, portecrayons, ciseaux garantis, ciseaux et canifs, cuillières à soupe, à dessert, à thé, à moutarde, et sel, énergnes, fourchettes et couteaux pour poissons; boîtes à cartes pour dames, memoranda dito; cachets et anneaux de montres; colliers de corail, tabatières, garnitures de médaillons, parfumerie, savon, brosses à cheveux, à dents et ongles; bourses à table et à habit, et plusieurs autres articles en trop grandes quantités pour être énumérés.
N. B. Il tient aussi des verreries de tout genre, consistant en lampes, verres, verres à vin, caraffes, assiettes, plats, pots, encriers, vases, &c. Tous ces articles seront vendus à des prix réduits.
On prend en paiement et au taux le plus élevé, les billets de l'Alabama, des banques sur les rivières et du Texas.   8 jan

SHALL & BROWN—Négocians commissionnaires et expéditeurs, no. 96, rue des Magasins.
George Shall Jr.
James G. Brown   Nouvelle Orléans.
RÉFÉRENCES.
Stetson & Avery,
Whiting & Slark,
Walton & Co,
Wm. Bogart,
Bogart & Hawthorn,
J. Thayer & Co.   Nouvelle Orléans.
Winston & Shall,
Crocket & Shapleigh,
John Fairfield & Co,
Walker, Emerson & Co.,   Boston.
Griggs & Chickering.
M. B. Denman & Co,
Charles P. Mossey & Co.   Philadelphie.
Hunter, Palmer & Co.,   Buffalo, N. Y.
David T. Morgan,
Whiteside, Campbell & Co.   Pittsburgh.
Edgerton & Woodbridge,   Marietta, Ohio.
John Woodbridge, Esq.,   Chillicothe, Ohio.
E. & A. [illegible],   St. Louis, Mo.
J. & R. Yeatman & Co.,   Nashville Tenn.
James P. Clark
1 jan—a

A VENDRE en magasin, par le soussigné;
[illegible] Suisse de Guidine Pelletier,
[illegible] pressie, premier choix;
[illegible]
[illegible]
200 Caisses Absinthe suisse;
100 Paniers Champagne, première qualité;
Parfumerie assortie;
Porcelaine de table,
1 caisse livre d'éducation, français.
17 dec—1m   G. WARTELLE,
151, rue St-Louis.

EAU-DE-VIE DE PECHE.—20 barils eau de vie de pêche de 6 ans, en magasin et à vendre par   CARMAN & McMAHON,
12 jan   41 et 43, rue Poydras.

VINS.—50 quarts de barils vin de Porto et 5 quarts barils vins de Canaries, en magasin et à vendre par   CARMAN & McMAHON,
12 jan   41 et 43, rue Poydras.

JOHN J. LAGUERENNE & Co., offrent en vente au no. 9, rue Toulouse, les articles suivans.
1 caisse mousseline suisse rayé et brodée, 1 do. pour garniture, 1 do. rideaux de mousseline suisse brodés. 1 do. broderies pour l'usage des dames, 6 valises chemises d'indienne et de mousseline.   12 jan

CAFE—200 sacs café Java vieux gouvernement, 250 do. de la Havane, vert, 25 do do Rio 1ère qualité, en magasin et à vendre par   SCHMIDT & WERNER.
13 jan   88, rue Bienville.

HUILE, Kerseys etc.—80 barils huile de tanneurs, 30 do. huile coulée d'hiver, 40 balles kerseys, 1100 sacs sel des Iles Turques, 300 barils à melasse, en magasin et à vendre par   L. H. GALE,
12 jan   91, rue de la Commune.

CHANDELLES—100 boites Chandelles, N. B. en débarquement de la goëlette Morning Star, à vendre par   Wm. H. SUMMER & Co
12 jan   35, rue Gravier.

BLANC DE BALEINE—100 boites blanc de baleine de New Bedford, en magasin et à vendre par   J. B. BAILEY,
12 jan   14, rue Bienville.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—POISSON, établissement de Vr. BULH, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où la trouvera constamment préparé, à l'eau de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont Ferrand, de Seidlitz, de Barèges, de Saratoga et Congress et en général les eaux les plus usuelles.
Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances destinées à composer à domicile, les bains, les tisanes et les douches d'eaux minérales.   27 oct—e

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR,
Pour clore des comptes.
IL sera vendu samedi, 26 du courant, à midi, à la Bourse de l'Hôtel rue des Magasins,
48 TERRAINS DE VALEUR.
1o. 24 terrains situés dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Girode et Freret.
Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues Perdido et Gironde, et mesure 24 pieds 8 pouces et 3 lignes face à la rue Perdido, sur 100 pieds de profondeur sur la rue Gironde.
Le terrain No. 2 mêmes dimensions que le No. 1.

Le No. 3	do.	do.	do.
Le No. 4	do.	do.	do.
Le No. 5	do.	do.	do.
Le No. 6	do.	do.	do.
Le No. 7	do.	do.	do.

Le No. 8 forme l'encoignure des rues Perdido et Freret et mesure 24 pieds 8 pouces 3 lignes face à la rue Perdido sur une profondeur de 100 pieds de face à la rue Freret.
No. 9 mesure 26 pieds 5 pouces 2 lignes face à la rue Freret sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 5 lignes.
Le No. 10, mêmes dimensions que le No. 9.

11,	do	do	"
12,	do	do	"
13,	do	do	"
14,	do	do	"
15,	do	do	"
16,	do	do	"

Le no. 17, mesure 26 pieds 5 pouces et 2 lignes face à la rue Gironde, sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 5 lignes.
No. 18, mêmes dimensions que le No. 17.

19,	do	do
20,	do	do
21,	do	do
22,	do	do
23,	do	do
24,	do	do

—AUSSI—
24 Terrains de valeur dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Freret et Ste. Marie.
Le terrain No. un, forme l'encoignure des rues Freret et Perdido, et mesure 24 pieds 5 pouces et 1 ligne de face sur une profondeur et façade de 100 pieds.
No. 2, mêmes dimensions que le No. 1.

3,	do	do
4,	do	do
5,	do	do
6,	do	do
7,	do	do

Le No. 8, est le terrain de l'encoignure et a 24 pieds 5 pouces 1 ligne de face sur une profondeur de 100 pieds et faisant face à la rue Ste. Marie.
Le No. 9, mesure 26 pieds 5 pouces 2 lignes sur la rue Ste. Marie, et a une profondeur de 99 pieds 8 pouces et 4 lignes.
No. 10, mêmes dimensions que le No. 8.

11,	do	do
12,	do	do
13,	do	do
14,	do	do
15,	do	do
16,	do	do

Le No. 17, mesure 26 pieds 5 pouces, 2 lignes face à la rue Freret, sur une profondeur de 97 pieds, 8 pouces et 4 lignes.
18 mêmes dimensions que le No. 17.

19	do	do	do
20	do	do	do
21	do	do	do
22	do	do	do
23	do	do	do
24	do	do	do

Les propriétés ci-haut désignées, sont situées dans le voisinage immédiat du Rail-Road de Nashville, et à peu de distance du nouveau marché de la rue Poydras, dans une partie florissante de la ville, 200 maisons ou plus ayant été construites dans les environs, depuis les 18 derniers mois. Les dites propriétés sont vendues pour clore des comptes et présentent une belle chance aux spéculateurs qui veulent placer leurs capitaux d'une manière avantageuse.
Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, pour des billets souscrits et endossés, à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à paiement final. Les acheteurs auront le privilège de différer le paiement du comptant jusqu'à 2 et 4 mois en ajoutant l'intérêt au taux de 8 pour cent par an, pour des billets endossés à satisfaction.   14j

PROPRIETES DE VALEUR.
A vendre pour cause de départ.
PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu, à midi, le Jeudi 24 du courant, à la Bourse de la rue St-Louis,
1o. UNE MAISON sise rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, maintenant occupée par Mr. Soulé. Elle est bâtie sur un terrain de trente pieds de face, sur cent quarante huit de profondeur, mesure française. Cette propriété est dans le meilleur état possible.
Le vendeur s'en réserve la jouissance gratuite pendant les trois mois qui suivront le jour de la vente.
Conditions: un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18, et 25 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque et intérêt à raison de 6 pour cent l'an.
2o. Les MAGASINS et BUREAUX bâtis dans le passage de la Bourse entre les rues Bienville et Conti, en face de la maison de M. Musson, sur un terrain de seize pieds de face sur 22 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est sujette à un bail de 780 piastres par an, qui n'expirera que le 1er. Novembre prochain. Elle sera vendue sujette à ce bail.
Conditions, un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés et hypothèque, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an.
3. Un terrain avec édifices en bois, sis encoignures des rues Baronne et Perdido, mesurant 75 pieds de face à la rue Baronne sur 85 pieds de profondeur à la rue Perdido, le tout mesure française. Les MAISONS bâties sur cette propriété sont louées $80 par mois.
Conditions: les mêmes que pour la propriété précédente.
4. Un lot de terre attenant au précédent, et sur lequel se trouve une moitié de MAISON en briquetée entre poteaux, et louée, mais sans bail, $20 par mois, mesurant 20 pieds de face à la rue Perdido, sur 75 pieds de profondeur.
Conditions: les mêmes que pour la propriété précédente.
5. Trois lots de terre situés dans l'îlet renfermé par les rues St-Louis, Roberston, Conti et Villeré, désigné sur un plan fait par Joseph Pilié, le 7 janvier 1833, et déposé en l'étude de M. Caire, notaire, portant les Nos. 5, 6 et 10, et mesurant, savoir, les Nos. 5 et 6 chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue St-Louis, et 103 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, bornés d'un côté par le No. 4, de l'autre par le No. 7, et dans la profondeur par les Nos. 10 et 22; et le numéro 10, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Robertson, 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et 30 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du fond. Ensemble 60 actions de la Banque des Citoyens.
Conditions: les mêmes que pour les propriétés précédentes.
6o. Un îlet sis en cette ville près de l'embranchement des chemins du Bayou et de Gentilly, dépendant de la terre autrefois connue sous le nom de Briqueterie Gueno, désigné par le No. 32, sur un plan dressé par Louis Bringier, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, et se composant de 24 lots de terre marqués depuis le No. 1 jusqu'au No. 24, et compris entre les rues Tonti, Onzaga, Bolevare et Dabadie. Cet îlet est le même qui a été mis en culture par Mr. Rivière; il est déjà en rapport et peut considérablement produire s'il est exploité avec des forces convenables. Il y a sur cet îlet une jolie maison de maître, de quatre appartements, cabinets, grenier, &c. Une cuisine commode et bien bâtie, étable, poulailler, &c. Le tout est neuf et bien conditionné, et bien entouré sous tout dans le meilleur état possible. On peut visiter les lieux.
Conditions: les mêmes que pour les propriétés précédentes.
7o. Un terrain avec PETITES MAISONS, briquetées entre poteaux, cuisines, etc. situé en cette ville, entre les rues Clouet et Louisa, ayant 70 pieds de face au fleuve, sur 330 pieds de profondeur, plus ou moins, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Plicque, de l'autre, à celle de Mr. De Ferriet, et traversant l'îlet de manière à avoir 70 pieds de face à la rue Moreau. Ce terrain vient d'être exhaussé au moyen de plus de 2000 yardes cubes de sable du fleuve, et se trouve beaucoup plus élevé que les terrains environnants.
Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés, à satisfaction, portant hypothèque et intérêt, à raison de 6 pour cent l'an.
8o. Deux arpens de terre, sis sur la rive gauche du fleuve, à environ 5 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, dans la Paroisse Saint-Bernard, faisant face au Mississipi, et ayant une profondeur d'environ 13 arpens, qui se termine à la rue des Bons Enfans, et fait ainsi face au Rail-Road du Golfe. Ces deux arpens renferment une VASTE MAISON, récemment réparée et peinte, des cuisines, des maisons pour domestiques, une infirmerie, étable, écurie, magasin à foin, &c. Il y a sur la propriété un jardin spacieux et un beau verger en plein rapport.
Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt, à 6 pour cent l'an.
9o. La fonderie et le terrain sis en cette ville, entre les rues Montegut et Clouet, dans l'îlet au-dessous de la Presse à coton; ensemble les machines, outils et autres objets dépendant de ladite fonderie, ainsi que la maison de maître et les cuisines qui la touchent. Le terrain mesure 120 pieds français de face au fleuve, sur une profondeur de 290 pieds plus ou moins, entre lignes parallèles. Cet établissement est en parfait état, peut être mis immédiatement en activité. On peut visiter tous les jours en s'adressant à Mr. Theodore Vautigaud. Les objets de tout genre qui se trouvent dans la fonderie, à l'exception de quelques modèles qui appartiennent à des particuliers, sont compris dans la vente.
Conditions—Un 6e comptant, et la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt à raison de 6 pour cent l'an.
Les acquéreurs devront prendre l'obligation de faire assurer les édifices pour $25,000 au moins, et de transférer la police au vendeur ou à ses ayans-droit.
10. 130 actions de la compagnie de Navigation d'Orléans, qui seront vendus par lot de 10 actions.
Conditions—A 6 mois de crédit, en billets endossés, le vendeur se réservant un droit de gage sur les actions jusqu'à parfait paiement.
Toutes les propriétés ci dessus peuvent être achetées à l'amiable, en s'adressant à M. Barnett Sr.
Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, notaire, au frais des acquéreurs.   10 jan   13

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu jeudi, 17 du courant, à midi, à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis,
1o. Un lot de terre de valeur, avec des édifices et améliorations, situé au faubourg Delord et mesurant 21 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, entre celles Delord et Louisa, sur une profondeur de 86 pieds 4 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison de résidence, construite en briques et à trois étages, avec un édifice en briques dans le fond etc. Les améliorations qui se font dans le voisinage du marché, la position salubre de ce quartier et sa proximité de la partie commerçante de la ville, rendent cette propriété avantageuse à celui qui voudrait y résider ou placer ses fonds dans la seconde municipalité.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2o. Deux terrains de valeur, situés sur le côté ouest de la rue du Camp, entre celles Julie et St. Joseph, mesurant 63 pieds 11 pouces de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 120 pieds; ensemble avec une jolie maison de résidence, une cuisine et autres édifices, actuellement loués $75 par mois. Cette propriété est située dans la partie la plus commerçante et peut toujours être bien louée.
Conditions—L'acquéreur se chargera du paiement de deux billets de $3383, 33 centimes dûs le 25 mai 1839, et la balance une moitié comptant et le reste à 12 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque. Si ce billet n'est pas payé à maturité il portera intérêt à raison de dix pour cent par an, jusqu'à final paiement. Cette clause n'autorisant cependant pas à retarder le paiement du dit billet lorsqu'il sera échu.
3o. Deux terrains désignés comme lots Nos. 1 et 2. Le lot No. 1 mesure 34 pieds 1 pouce et 2 lignes de face sur le côté ouest de la rue Philippa, entre celles Girod et Julie, sur une profondeur de 95 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.
Le lot No 2 mesure 34 pieds 1 pouce et 2 lignes de face sur le côté Est de la rue du Cirque sur une profondeur de 95 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, et joignant le No. 1 dans le fond.
Conditions—Un quart comptant, un quart à six mois, un quart à 9 mois et un quart à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à final paiement.   7 jan—9

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT, Sr.
VENTE de propriétés de valeur, situés dans une partie centrale de la première Municipalité.
Il sera vendu le 2 février prochain, à midi, à la bourse de la Cité, rue St. Louis, s'il ne sont pas vendus avant par vente privée.
LES DEUX MAGASINS A TROIS ETAGES, en briques, no. 12 et 14, rue Chartres, entre les rues de la Douane et du Canal, mesurant chacune 24 pieds de face à la rue Chartres sur 65 pieds de profondeur.
Un de ces Magasins est maintenant loué pour $3,500 par année, et l'autre à $3,000, ayant un bail qui expirera le 1er novembre 1840.
AUSSI: il sera vendu au même lieu et en même temps, s'il n'en n'en dispose par vente privée:
CETTE PROPRIETE DE VALEUR située dans la rue Canal, entre les rues Chartres et Dorsières, ayant ses trois Magasins au rez-de-chaussée, no. 24, 26 et 30; le haut est occupé pour un hôtel, ainsi que le derrière.
La dite propriété est maintenant louée annuellement environ $9,050.
Ceux qui désirent placer leur fonds avantageusement feront bien de les investir sur cette propriété, qui leur donnera un intérêt de plus de 10 pour cent.
Ceux qui désirent acheter par vente privée voudront bien s'adresser à E. D. Hyde et Co. no. 12, rue Conti.
Les conditions et les renseignements seront connus en s'adressant comme ci-haut, et le jour de la vente.
AUSSI: Trois lots de terre de valeur, situés dans la rue Conti, entre Royale et Bourbon, joignant la propriété de M. Olivier; chaque lot mesurant 24 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 130 pieds de profondeur, selon un plan déposé à la Bourse.
Conditions—1|4 comptant, la balance à 1 et 2 ans, en fournissant des billets endossés à la satisfaction portant un intérêt de 7 pour cent et hypothèque,   14 janv.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente par ordre de Syndic.
SAMEDI, 19 du courant, il sera vendu sur les lieux, à une heure de l'après-midi, encoignure des rues Franklin et Bienville, divers articles appartenant à la faillite de John G. Boyd, débiteur absent, savoir:
Une quantité de bois de charpente brut et travaillé, poteaux de cèdre, batans de fenêtres et de portes, chassis de fenêtres, jalousies, outils et établis de charpentiers, plâtre de Paris, meules, un lot d'acajou, citernes, &c. Conditions à la vente.   7 jan—1

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.
EN vertu d'un ordre de Richard O. Pritchard, seul syndic de ses créanciers, il sera vendu à l'encan public, le vendredi, quinzième jour du mois de février 1839, à la Bourse de la Cité, à midi, les propriétés de grande valeur ci après décrites, et les actions abandonnées par le dit Pritchard à ses créanciers.
1o. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé à l'encoignure Nord Est des rues St. Charles et de la Commune, faubourg Ste. Marie, en cette ville, avec une maison en briques à six étages, et autres améliorations qui s'y trouvent, et connu sous le nom de "THE VERANDAH." Cette propriété mesure 145 pieds 3 pouces anglais de face à la rue St. Charles, 109 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, sur les profondeurs irrégulières suivantes, savoir: 1o. par une profondeur de la rue de la Commune de 100 pieds 10 pouces, qui divise ladite propriété de celle de Benjamin Story, à laquelle profondeur la dite ligne s'ouvre, par un angle droit, de 2 pieds 1 pouces, s'étendant de là à une autre profondeur de 15 pieds 5 pouces; puis se ferme par un angle droit de 2 pieds 6 pouces, de là s'étend d'une autre profondeur de 5 pieds 6 1|2 pouces. 2o. Par la rue St. Charles de 95 pieds 5 1|2 pouces sur la ligne vers la rue du Canal, qui sépare la dite propriété d'un corridor ou passage ci après mentionné, et la même façade ci-dessus mentionnée sur la rue St. Charles; une partie de terrain de 10 pieds 3 pouces à partir du rez de chaussée jusqu'à une hauteur de treize pieds, attenante à la propriété de Wm. Brand est la propriété exclusive de la banque des "Mechanic's & Traders" qui a le privilège de s'en servir que comme corridor ou passage. Sur ce corridor ou passage, à partir de la dite hauteur de 13 pieds et dans une profondeur de 51 pieds 11 pouces, depuis la rue St. Charles, le droit et le privilège de bâtisse appartient à jamais au propriétaire de la "Verandah", ainsi qu'il résulte de l'acte de vente par la dite banque, passé pardevant H. B. Cenas, le 21 Octobre 1835, et auquel acte tout acheteur futur peut se référer. Le tout est vendu conformément à un plan tiré par Messrs. L. J. Pilié et Springboll, en date du 22 Décembre 1838, et déposé dans les bureaux de Felix Grima, not. public.
Avec cette propriété, seront vendues
808 ACTIONS DE LA BANQUE DE L'UNION, hypothéquées sur la dite propriété.
2o. Un morceau de terre formant l'encoignure sud-est des rues St-Charles et de la Commune dans le susdit faubourg de Ste-Marie, et de plus le MAGASIN à quatre étages en briques, élevé sur ce terrain, désigné par le no. UN sur un plan ci-après mentionné et qui mesure 30 pieds 9 pouces de face sur la rue St-Charles, sur une profondeur de 68 pieds 4 pouces de face sur la rue de la Commune, 67 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain no. DEUX et 30 pieds 1 pouce de largeur sur les derrières, avec droit d'usage de la cour en commun entre le dit magasin et les autres bâtimens.
3o. Un terrain attenant à celui qui vient d'être décrit, désigné par le no. DEUX sur le dit plan, avec le MAGASIN en briques à quatre étages, élevé sur ce terrain, mesurant 20 pieds 10 pouces de face sur la rue St-Charles, sur une profondeur de 61 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain no. UN 60 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain no. 3, et 20 pieds 5 1|2 pouces de largeur sur le derrière. Plus, le droit d'usage en commun de la cour, entre le dit magasin et les autres maisons.
4o. Un terrain attenant au terrain ci dessus décrit, désigné par le no. TROIS sur le dit plan, avec le MAGASIN en briques à quatre étages, élevé sur ce terrain, mesurant 20 pieds 10 pouces de face sur la rue St-Charles, sur une profondeur de 60 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain no. 2, 59 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain no. 4, et 20 pieds 5 pouces 1|2 de largeur sur le derrière. Plus le droit d'usage en commun de la cour, entre le dit magasin et les autres maisons.
5o. Un terrain attenant au terrain ci-dessus décrit, désigné par le no. 4 sur le dit plan, avec le MAGASIN en briques à quatre étages, élevé sur ce terrain, mesurant 20 pieds 10 pouces de face sur la rue St-Charles, sur une profondeur de 59 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain no. 3, 59 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété d'Ambroise Lanfear et 20 pieds 7 pouces de largeur sur le derrière. Plus, le droit d'usage en commun de la cour, entre le dit magasin et les autres bâtisses.
6o. Un terrain situé dans la rue de la Commune, désigné par le no 5 sur le dit plan, avec le MAGASIN en briques à quatre étages et une cuisine à un étage dans le fond, mesurant 21 pieds 4 pouces de face sur la rue de la Commune, sur une profondeur de 75 pieds 4 pouces, sur la ligne qui le sépare du terrain no. UN, et de la cour; et 79 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété d'Ambroise Lanfear et pieds pouces de largeur sur le derrière. Plus, le droit d'usage en commun de la cour entre le magasin et les autres bâtisses.
Les cinq magasins sont vendus conformément au plan tiré par L. J. Pilié et Springbolt, en date du 22 décembre 1838, et déposé chez F. Grima, notaire public—Avec tous droits, privilèges et servitudes y attachés.
7o. 36 actions dans la Banque de l'Union de la Louisiane, pour lesquelles l'acheteur devra donner hypothèque à ladite banque, conformément à sa charte, dans les 30 jours, à défaut de quoi lesdites actions seront revendues à ses risques et périls.
8o. 260 actions dans la Compagnie d'assurance de l'Océan, sur lesquelles il a été payé $50 par action.
9o. 100 actions dans la Compagnie du Merchants Exchange, sur lesquelles il a été payé $75 par action.
10o. 10 actions dans la Compagnie du Merchants Exchange, sur lesquelles il a été payé $50 par action.
11o. 308 actions dans la Compagnie des terres de Pensacole.
CONDITIONS.—La "Verandah" est vendue, sujette à un bail de la partie de l'édifice, consacrée à l'hôtel, y compris la buvette sur la rue de la Commune, pour une durée de cinq ans, à partir du 1er novembre dernier. L'acheteur s'imposant l'obligation d'avancer aux locataires $3000, conformément à l'acte du bail passé pardevant Felix Grima, notaire public, le 28 février 1838, des conditions duquel bail il est prié de s'assurer par lui-même. La Salle des Bains sur la rue St-Charles, louée par bail pour cinq années, à courir du 1er. Novembre dernier, par acte passé pardevant Felix Grima, notaire public, le 17 mai 1838—Le magasin formant l'encoignure sud-est des rues St-Charles et de la Commune, loué par bail, pour cinq années, à courir du 1er. Octobre 1836, suivant acte passé pardevant F. Grima, le 28 Avril 1836, et les autres bâtisses qui sont occupées, et louées à divers individus jusqu'au 1er. Novembre prochain. Les acheteurs qui désireraient de plus grands détails, les obtiendront en s'adressant aux locataires.
TERMES DE PAIEMENT—La "Verandah" et les 808 actions de la Banque de l'Union, seront vendues au COMPTANT, pour une somme suffisante pour payer les billets suivans.

$ 3420		
3630		
4200	Non compris l'intérêt....	$ 19,650
4200		
4200		

L'acquéreur devra se charger du paiement des sommes dues à la Banque de l'Union sur les 808 actions, avec intérêts depuis le 1er. ou dernier non compris.... 35,197 95
Du paiement de deux billets qui écheront du 1er. au 4 mai prochain, intérêts compris jusqu'à ce jour là.... 14,399
Un autre billet dû le 24 octobre 1839 3,840
Do do do 1840 4,050
Le reste du prix de la vente, payable en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic et divisé en sommes telles qu'il les fixera payables à 1, 2, 3, 4 et 5 ans, à partir du jour de la vente, portant intérêt à six pour cent par an. En cas de non paiement à l'époque précise de l'échéance, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans qu'il en résulte aucun droi de retarder lesdits paiemens, à moins que ce ne soit du consentement des porteurs respectifs—Le tout portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à paiement définitif.
Le magasin No. 1, sur le plan, sera vendu $18,000 comptant. [Ou bien l'acquéreur donnera son bond avec hypothèque à la Banque de la Louisiane, conformément à la charte de cette banque, rachetable par cinq paiemens annuels avec intérêts, payable d'avance à raison de neuf pour cent par an.
Le magasin No. 2, sur le plan, sera vendu $11,000 comptant, ou sur un bond avec hypothèque en faveur de la Banque de la Louisiane, comme le précédent.
Le magasin No. 3 sur le plan, sera vendu $11,000 comptant, ou sur un bond avec hypothèque en faveur de la banque de la Louisiane de la même manière.
Le magasin No. 4 sur le plan, sera vendu $11,000 comptant, ou sur un bond avec hypothèque en faveur de la banque de la Louisiane de la même manière.
Le magasin No. 5, sur le plan, sera vendu $9000 comptant, ou sur un bond avec hypothèque en faveur de la banque de la Louisiane, de la même manière.
La balance du prix de la vente de chaque magasin, payable en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic, divisé en telles sommes qu'il lui conviendra de fixer, payables à 1, 2, 3, 4 et 5 ans, à partir du jour de la vente portant intérêt à 6 pour cent par an, et en cas de non paiement à l'époque précise de l'échéance, elles porteront intérêt à raison de dix pour cent, sans qu'il en résulte le droit de retarder les paiemens à moins que ce ne soit du consentement des porteurs respectifs. Le tout sujet à hypothèque sur les propriétés vendues, jusqu'à paiement définitif.
Les Actions se vendront à un crédit de six mois, sur billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic et les cautions resteront en garantie jusqu'à parfait paiement des billets.
N. B. Les acquéreurs de la "Verandah" et les magasins auront droit aux polices d'assurances qui existent sur lesdits édifices, d'après ceux qui ont été accordés à la banque de l'Union et à celle de la Louisiane. Les polices sur la Verandah expirent le 19 avril et celles des magasins, au mois d'octobre.
Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
5 jan—8, 15, 22, 29, 5, 12, 13, 14, 15f.

MELASSE—15000 gallons à vendre, sur une habitation par   GOURDAIN & BENIT,
14 jan   13, rue Conti.

SUCRE—500 boucauts sur habitation, à vendre par 14 jan GOURDIN & BENIT, 13, rue Conti.

EAU DE VIE—En demi-pipes, barils et demi-barils, qualité supérieure à vendre par
14 jan J. DE CORDOVA & Co. 109, Nlle-Levée.

BARILS A MELASSE—200 barils à mélasse en bon ordre, à vendre à bon marché si l'on s'adresse immédiatement à   J. DE CORDOVA & Co.
14 jan   109, Nouvelle-Levée.

PORC ET GRAISSE—300 barils de porc et 250 barillets de graisse, à vendre par
10 jan   MAUNSEL, WHITE & Co.

MAIS—600 boisseaux Mais, en débarquement du bateau à vapeur Knickerbocker, en bon ordre et à vendre par   LAYET & AMELUNG,
12 jan   17, rue du Commerce.

A VENDRE à des prix extrêmement avantageux au magasin de Messrs. Rivarde & Co., rue de la Levée, No. 60.
1000 caisses Vin de Bourgogne, de très bonne qualité, et aussi quelques caisses vin de véritable cru de Group La Rose, Branmouton, Rozan Margaux, Château Léoville.   28 nov—1 et 15mc

CAFE de la Havane—400 sacs café vert en magasin et à vendre par   ABRAHAM TRIER,
14 jan   34, rue Gravier.

PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—Succession de Dame Isabella Williamson Peirce, épouse décédée de Richard Brenan, vente par le Régistre des Testamens.—Le mercredi, 16 janvier 1839, à midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la communauté qui a existé entre Richard Brenan, et son épouse décédée Isabella Williamson Pierce, les propriétés esclaves ci-après décrits, savoir:
BIENS-FONDS.
1o. Un terrain situé au faubourg Saulet de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Nayades, Clio, du Prytanée et Calliope, et désigné par le No. un sur un certain plan fait par Chs. F. Zimpel, député arpenteur-général, en date du 8 avril 1835, et déposé en l'étude du sieur William Christy, not. pub. Le dit terrain mesure vingt-six pieds sept pouces, cinq lignes de face à la dite rue des Nayades, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Calliope (le dit terrain est un terrain d'encoignure et forme l'une des encoignures des dites rues des Nayades et Calliope.)
2o. Deux terrains, situés au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson en cet Etat, dans l'îlet compris entre les rues Ste.-Marie, des Ursulines ou Ste. Ursule, Félicité et Tainturier, désignés sous les numéros, trois et quatre d'un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, en mars 1836, et annexé à un acte de vente de Maurice Carmon à James C. Wilson, passé le 12 janvier 1837, pardevant le sieur Jules Mossy, not. pub. Le dit No. trois, formant encoignure aux rues Ste. Marie et Tainturier, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces, cinq lignes de face à la rue Ste.-Marie et trente-deux pieds dans le fond, sur une profondeur de cent vingt neuf pieds un pouce trois lignes face à la rue Tainturier, et de cent vingt-huit pieds, cinq pouces, six lignes sur la ligne du dit lot No. quatre; et le dit No. quatre, attenant au dit No. Trois, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes à la rue Ste.-Marie, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne du dit lot No. trois, et de cent vingt-sept pieds dix pouces deux lignes sur la ligne du dit lot No. cinq, et trente-deux pieds dans le fond; le tout mesure anglaise; ensemble toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent.
ESCLAVES.
Une négresse nommée Charlotte, âgée d'environ vingt-deux ans, avec son enfant d'environ trois ans.
Conditions—Les biens fonds à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, et les esclaves à quatre mois; le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les dits biens fonds et esclaves jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Christy, not. pub.   13 dec

SUCCESSION de feue Claire Rochon, décédée veuve de Thomas Dogget—Vente par le régistre des testamens—Le mardi 29 janvier 1839, à midi en vertu d'un ordre de vente rendu le 13 novembre 1838, par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves suivans, savoir.
Kitty, négresse américaine, âgée d'environ trente ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant Mary, d'environ neuf ans.
Aussi—Une négresse nommée Delcy, âgée d'environ 50 ans.   Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
20 dec   Régistre des Testamens.

SUCCESSION JEAN BAPTISTE CARVIN.—Vente par le Régistre des Testamens.—Le mercredi, 30 janvier 1839, à midi, en vertu et en exécution d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 15 décembre 1838, au procès en partage, intitulé: "succession de Jn Bte. Carvin—Marianne Gayarré alias Gallarre contre veuve J. B. Carvin, tutrice, et dame Rivière et son époux, pour un partage, " le dit décret signé le 26 décembre 1838; il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, la propriété foncière ci-après décrite, savoir.
Un terrain situé au faubourg Clouet, mesurant soixante pieds de face à la rue de la Piété sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue Clara, formant l'encoignure des dites deux rues, et faisant partie du lot désigné sous le No. 101 sur le plan du dit faubourg; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les dits billets en cas non-paiement, porteront intérêt, à raison de dix pour cent l'an.
W. F. C DUPLESSIS, Reg. des Test.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire, not. pub   28 dec

SUCCESSION DE CHARLES GARNIER—Vente par le Régistre des Testamens—Le lundi vingt et un janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre de la vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 novembre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Charles Garnier, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
TROIS PORTIONS DE TERRE à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany (en bloc) figurées au plan de la continuation de Mandeville, fait par Le Bringier, arpenteur général, le 2 juillet 1834, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, la première desquelles portions de terre est bornée par le lac Pontchartrain, et les rues Laurel, Monroe et Ducatur, et est composée des lots Nos. 23 et 42, inclusivement, la seconde est bornée par les rues Laurel, Monroe et Vaudreuille et l'avenue des Florides, et est composée des lots Nos. 43 à 53 inclusivement, et la troisième est bornée par les rues des Florides, Decatur, Monroe et Vaudreuille et contient les lots Nos. 53 à 75 inclusivement.
Conditions—$1666 66, avec 5 pour cent d'intérêt du 4 mars dernier et $3 frais de protêt payables comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale.
DIX AUTRES PORTIONS OU LOTS DE TERRE, situés à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany (aussi en bloc) et figurés sur le plan de la continuation de Mandeville, fait par Le Bringier, le 2 juillet 1834, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, savoir.
Cinq lots désignés par les Nos 24 à 28 inclusivement, attenant les uns aux autres et compris entre les rues Monroe, Ducatur et Cambronne et le chemin public, de soixante pieds de large faisant face au lac, dans une partie de la surface de ces lots de terre est comprise dans un ravin figuré sudit plan et est couverte par les eaux de ce ravin—et cinq autres lots, désignés par les Nos 56 à 62 inclusivement, attenant les uns aux autres, et compris entre les rues Ducatur, Cambronne, Monroe et Florides, avant chacun 180 pieds de face aux rues Monroe et Floride, et 200 pieds de profondeur.
Conditions pour ces dix lots: $3000 comptant avec 5 pour cent d'intérêt sur $1000 du 4 décembre 1837, et le même intérêt sur pareille somme de $1000 à partir du 4 décembre prochain. $3 frais de protêt, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, lesquels billets, s'ils ne sont payés ponctuellement à leur échéance, porteront intérêt à 10 pour cent du jour de leur échéance.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, not. pub.
30 dec

SUCCESSION de feu James Clark Wilson—Vente par le Régistre des Testamens—Le mardi, quinze janvier 1839, à midi, en vertu d'un jugement de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 5 décembre 1838, au procès No. 1231, intitulé: "F. Verloin Degruy, vs. l'exécutrice testamentaire de James Clark Wilson;" le dit jugement signé le 10 décembre 1838; il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les propriétés foncières ci-après décrites, dépendant de la susdite succession, savoir:
Quatre lots de terre, situés au faubourg Saulet de cette ville, désignés sous les nos. un, deux, treize et quatorze, dans l'îlet compris entre les rues Hercule, Clio, Calliope et Grand, conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 4 mai 1833, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, en cette ville, le lot No. onze, formant encoignure aux rues Grand et Calliope, et mesurant 32 pieds de face à la dite rue Grand sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et face à la dite rue Calliope, le lot No. douze, attenant au précédent, et ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, le lot No. treize ayant 32 pieds de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. quatorze ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la dite rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur; le tout mesure anglaise.
Conditions. Un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du demandeur au susdit procès, et assurés par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite jusqu'à parfait paiement, les dits billets, s'ils ne sont point ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, sans préjudice du droit de l'acquéreur ou aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Rég. des testaments.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant David L. McCoy, not. pub   14 dec

SUCCESSION DE FEU NICOLAS CLEMENT.—Vente par le Régister des Testamens.—Le samedi, deux février 1839, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 décembre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Nicolas Clement, les esclaves suivans, savoir:
Un nègre nommé BAPTISTE alias BORGESS, âgé de vingt-cinq ans, aide forgeron.
Une mulâtresse nommée ELIZA, âgée d'environ vingt-un ans, et son enfant JULIEN.
Conditions: l'esclave Baptiste ou Burgess payable comptant, et l'esclave Eliza et son enfant Julien, à quatre et huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque sur les dits esclaves et son enfant.
W. F. C. DUPLESSIS, register des Testam.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant le Sr. C. V. Foulon, notaire public.
1er. janv

LE soussigné ayant reçu une commission de député arpenteur des terres des Etats Unis, offre ses services au public, pour arpenter et marquer les limites de toutes les terres dans quelque partie de la Louisiane qu'elles se trouvent.
Il continuera comme par le passé, toutes les opérations, soit comme arpenteur, ou comme ingénieur. Tels que alignement, arpentages, plans, dessins, niveaux, profils, calculs d'excavations, levés, la construction de digues, etc. etc., en ville ou à la campagne. Il portera la plus grande promptitude dans l'exécution des commandes qui lui seront données. Les prix seront modérés, et les conditions sont pour du comptant.
FRED. WILKINSON,
Bureau no. 59, rue des Magasins, à l'Arcade de Banks.   11 déc—16, 2ps

LES soussignés ayant pris des arrangemens à cet effet, se livreront entièrement aux affaires de la commission; ils se chargeront des achats et ventes de produits et de marchandises, et s'occuperont aussi des expéditions.
JOHN T. LAGUERENNE & Co,
[illegible] rue Toulouse.
Références:
Messrs. James W. Breedlove, Nlle Orléans.
Borie & Bohlen,
P. L. & E. Laguerenne,   Philadelphie.
Birkhead & Pearce, Baltimore.
A. Laubat,
P. A. Hargous,   New York.
E. K. Collins & Co.
7 dec—a

LE soussigné a perdu ou égaré le billet à ordre dont voici la teneur: "Nouvelle Orléans, 15 novembre 1835—Trois ans après la date, je promets de payer à l'ordre de Noah Harrington, la somme de trois-cents piastres pour valeur reçue.   (Signé) R. PUTNAM,
Endossé:
N. Harrington Jr.
Tournd & Beckwith
S. Cadillan, Ex. Test de P. Lafaye.
Ledit billet a été protesté pour non-paiement, par Amédée Ducatel, notaire public, le 17 de novembre 1838, et n'a pas été depuis payé par les divers endosseurs. Comme il n'est d'aucune valeur et d'aucune utilité à personne autre qu'à l'exécuteur ci-dessus nommé, et au soussigné, toute personne ou personnes qui pourraient l'avoir trouvé, sont instamment priées de le remettre au soussigné, à son bureau, rue Condé No 157; et les témoins et endosseurs du dit billet sont par le présent avertis de ne pas le payer à personne au tiers qu'à soussigné.
Nouvelle Orléans, 20 décembre 1838.
20 dec—6, 1 et 1[illegible]   C. N. DELERY.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans. Présent Charles Maurian juge. 1838.—La Municipalité No. 1, pour l'ouverture de la rue du Quartier—Sur motion de M. J. J. Mercier, avocat de la Municipalité No. 1, et sur la production qu'il fait à la cour d'un tableau d'assessement, et d'un rapport final signé par les commissaires d'assessment, enregistré dans cette Cour, le 22 du courant; il est ordonné qu'avis public soit donné en français et en anglais, dans deux des journaux publiés en cette ville, aux personnes suivantes: savoir: Marcelite H. Azar, J. B. B. Plauché, J. Mager, V. Guillot h. c. l. Boisdoré h. c. l. Jh. Duillot h. c. l. Mlle Cousin, V. E. Gueunot, V. Dupuy, Mineur Marie Louise Dauphin. Jh. Paul et Le Jaudon. V. B. Duvernais. P. Marmandt. J. B. Moreau. A. Quertier, E. Rillieux. N. Rillieux. A. Fernandes. E. Barthe et Fine Perrault. Bazile Crocken. B. Pinta. Fine Perrault. Aug. Reynal. Dufour et Tricou, héritiers Duchang Pherine Cousin. Municipalité No. 1, de déduire dix jours après la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau et le rapport ne seraient pas finalement homologués.
Bureau du Greffier, 24 déc. 1838.
4 jan—10   ARMAND GUYOL. Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, présent l'Honorable Charles Maurian, juge.—No. 11409.—Robert Ingraham contre ses créanciers.—9 Janvier 1839.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que les dits créanciers s'assemblent dans l'office d'Horatio Davis, Esq. n. pub. mardi, le 29 janvier 1839, pour délibérer sur les affaires du dit insolvable et toute procédure contre sa personne et ses propriétés est en même temps arrêtée.
Par ordre de la Cour.
Office du Greffier, 9 Janvier 1839.
10 jan—3   ARMAND PITOT, Greffier.

COUR DES PREUVES—Attendu que Michel Meffre, a présenté une pétition à la cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Michel Meffre Rouzan, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
8 jan—3   Rég. des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Vendredi, 4 Janvier 1839—Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge—No. 16,091—Garlis de Guillot contre leurs créanciers.—Sur motion de Mr. A. Morphy, avocat du syndic, et sur enregistrement d'un tableau provisoire de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers des insolvables déduisent sous dix jours, à partir de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué.
Extrait des minutes,
P. LEBLANC,
8 jan—3, 10j   Dép. Greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Nathaniel Cox—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Christopher Adams Junior, syndic des créanciers de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
8 jan   W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tests.

HUNT & HOWARD,
Marchands en gros de Comestibles et Liqueurs.
No. 83, rue de la Nouvelle Levée.
Provisions pour bateaux-à-vapeur et navire.
11 jan

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits matelots, pardessus, redingotes à la polonaise, manteaux, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits gants, cravattes, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.
ARTICLES POUR HOMMES.
Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles. le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.
ARTICLES POUR DAMES.
Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour mantelets, mantelets confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, pèlerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et batiste unis, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de divers genres, bas de soie, gants de chevreaux et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.
ARTICLES POUR TAILLEURS.
Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, condonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.
On trouvera également un grand assortiment de mercerie.   VOR. DECAUX,
12 dec—6m   75, rue Royale.

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à quiconque fera arrêter l'individu qui s'est introduit dans la nuit du 9 courant, dans une maison à l'encoignure des rues Dauphine et Conti, et y a volé le tiroir d'un sideboard contenant douze couverts d'argent, une cuillère à soupe et onze petites cuillères marquées Hyde & Goodrich. S'adresser au bureau de l'Abeille.   11 jan—1?

BISCUITS DE PILOT—50 barils de biscuit de pilot, en lots convenables aux acheteurs, seront vendus, à bas prix, si l'on s'adresse immédiatement à bord du brick Catharine, vis à vis la rue St. Pierre.
19 jan

ENCRE d'or et d'argent. Superbe assortiment d'articles d'école, de bureau, de comptoir &c. Cette encre unie parfaitement l'or et l'argent et peut être employée avec toutes sortes de plumes ou avec un pinceau à dessiner. Les dames trouveront cet article supérieur à tout ce qui a paru, pour des dessins des cartes de visite &c. A vendre par
DAVID FELT & Co, N. Y. stationers Hall,
10 janv   24, rue de Chartres

DENTISTE.
LE Docteur Duperron, dentiste, rue du Maine no 150, entre Bourgogne et Dauphine, peut être consulté tous les jours depuis 8 heures jusqu'à 3 heures. Il guérit sans arracher les dents douloureuses et attaquées de simple carie, principalement celles de la partie antérieure de la bouche, pour lesquelles il garantit le succès de l'opération et fait en général toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche.
Ses prix sont très modérés.   10 jan

POUR LES CHEVEUX—Baume de Columbia de Oldredge. Article supérieur pour friser et faire croître les cheveux; ses vertus sont attestées par des Magistrats, des Médecins et des Prêtres et leur nom légalisées par le Maire de Philadelphie—Prix $1 par bouteille.
N. B. Ce Baume empêche les cheveux de tomber.   10 jan

PRESSE PROMPT COPISTE, à l'aide de laquelle on tire à la minute, vingt copies d'une lettre ou d'une feuille de livre commercial sur le recto et le verso tout à la fois. Cet appareil nouveau, supérieur à tout ce qui avait été inventé jusqu'à présent, et recommandé à l'attention des négocians par un rapport récent de l'Académie de Paris, fonctionne au domaine chez   H. GAILLARDET,
10 jan   Encs. Orléans et Royale.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.
ARRANGEMENS POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 4 h.	A. M.	Char à cheval à 5 h.	A. M.
Locomotive	6 "	Locomotive	7 "
"	8 "	"	9 "
"	10 "	"	11 "
"	12 "	"	1 " P. M.
"	2 " P. M.	"	3 "
"	4 "	"	5 "
"	6 "	"	7 "
"	8 "	"	9 "

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.
Ce char partira de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuera le trajet toutes les heures; à sept heures et demie, ce char commencera à courir toutes les demi heures, et continuera toute la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et à 8 heures et demi du soir au bout de la partie supérieure de la rue Jackson.
Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.
Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.
29 nov   JOHN HAMPSON, ingénieur.

AUX PERSONNES QUI ACHETENT DES HABILLEMENTS—Les soussignés reçoivent en ce moment de leur Etablissement à New York, un grand assortiment général de superbes HABILLEMENS, consistant en: Habits et Levites noirs, bruns, verts, olives, bleus, gris et lie de vin, dont quelques uns avec garniture en cordonnet, cols en velour, faits dans le genre le plus à la mode et des mieux traités; dito en drap, casimir, en et en peau de daim; pantalons satinet; gilets de dessous en satin noir et brodé, soie et velour, dont quelques uns sont très beaux et convenant à des mises de bal; redingotes en laine de chèvre tressée, garnies en velour; quelques manteaux espagnols en drap bleu, très beaux, manteaux de dames très élégans et en drap—Aussi, un assortiment de superbes chemises blanches; cols en satin et autres d'un joli goût, gants, bas, &c. Egalement, un envoi de Malles de voyage et Valises; le tout est offert en vente à un écompte sur les prix de New York pour du comptant ou au détail sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises.   JAMES & TAYLOR,
27 dec—1?   13, Vieille Levée, au premier.

CARMAN & McMAHON,
Marchands Commissionnaires,
Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans.   17 dec

LES soussignés offrent à vendre à des prix modérés, 40000 cigares de la Havane; 10 barils de pois cassés pour purée; 100 sacs de sel, et toute espèce de conserves alimentaires nouvellement reçues.
22 dec   H. PALOC & DUFOUR.

H. & W. ANDERSON,
Nos. 82 & 84, RUE TCHOUPITOULAS.
Importeurs directs de toutes descriptions, de Vins, Eau-de-vie et liqueurs étrangères.
26 nov   NELLE. ORLEANS.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON
Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départemens de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissaires des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes ces réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre ces chevaux perdus au service des Etats-Unis; aux propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les officiers publics, qui demandent l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.
M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.
Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.
Références à M. JOHN SLIDELL à la Nelle Orléans   19 fév—1an

SAVON—700 boites Savon, en débarquement du navire Constantine, et à vendre par
Wm. H. SUMMER & Co.
12 jan   35, rue Gravier.

WHISKEY—60 barils whiskey, à vendre par CARMAN & McMAHON,
12 jan   41 et 43, rue Poydras.

VINS DE MADERE—4 pipes, 3 demi-pipes, 6 demi pipes, 8 quarts de barils vieux vin de madère, célèbre, de premier qualité, importation directe, en magasin et à vendre par   GEO. BUCHANAN & Co.
12 jan   69, rue du Camp.

DOUBLURES blancs et peintes à vendre par
19 jan   JAMES HEPBURN, 26, Exchange.

A LOUER.

MAISON A LOUER.—Une maison à trois étages, ayant un magasin au rez-de-chaussée, qui touche à tous, dans la rue des Ursulines, entre Royale et Condé. Pour les conditions, s'adresser à Mr. Josep Girard, [illegible], sur la Levée, entre les rues Toulouse et St. Louis, ou à Théodule Leave.   [illegible]

A LOUER de suite, un superbe MAGASIN de dépôt; rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine.   14 jan

A LOUER, six jolies MAISONS de résidence, situées rue Bourgogne, l'une d'elles faisant l'encoignure de la rue du Maine. Chaque MAISON se compose de six appartemens, trois chambres, à domestique, cuisine, cour, lieux à laver et dépense—S'adresser à
H. PALOC & DUFOUR.
11 jan   110, rue de Chartres.

A LOUER—Une MAISON de brique à trois étages, située rue du Canal entre les rues Rampart et Bourgogne. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
G. R. STRINGER
11 jan   56, rue du Canal.

A LOUER.—Quatre maisons neuves en briques et à étages, situées rue Victoire entre le Rail-Road Ponchartrain et la rue Marigny, et adjacentes à la glacière. Ces maisons sont élégamment finies à l'intérieur, sont pourvues de citernes, hydrants, doubles cours, &c., et ont ouverture sur une large allée par derrière. Les terrains ont 160 pieds de profondeur et sont situés dans la partie la plus saine de la ville.
AUSSI.
DEUX MAGASINS en Briques à quatre étages, situés dans le même îlet, et faisant face à la Levée, avec un arrière magasin à trois étages, ayant ouverture sur une large allée de 20 pds. Le tout ayant 160 pieds de profondeur. Ces magasins sont convenables pour le commerce d'épicerie, quincaillerie et fayence, ainsi que pour la vente des denrées de l'Ouest étant situés au centre du port, et dans le voisinage immédiat du Rail-Road Ponchartrain.
S'adresser à D. G. BORDUZAT, 15 St.-Louis.
10 jan   ou à A. QUARTIER, 26 St-Louis.

A LOUER de suite un superbe Magasin de Dépôt, rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine.   4 jan

A LOUER—Les deux étages du magasin situé rue de Chartres No. 83. S'adresser à
E C GEORGEN,
29 dec   76, rue de Chartres

A LOUER.—La partie supérieure du magasin No. 25, rue St.-Louis, position convenable pour y établir un comptoir. S'adresser à   LEGENDRE & BERNIAUD,
27 dec   27, rue St.-Louis.

A LOUER—Magasin à louer. S'adresser à   R. SANDERMAN,
31 dec   17, Vieille Levée coin Douane.

A LOUER OU A VENDRE—La belle MAISON bâtie par Mr. David Olivier, occupée aujourd'hui par Mr. L. Caboche, pour son collège. Cette propriété convient à une grande famille; elle est située si près de la ville, le chemin pour s'y transporter est si bean, qu'elle peut convenir même à quelqu'un qui veut y rester pendant toute la ville pour ses affaires. Les conditions seront avantageuses.
S'adresser à Mr. L. Caboche, ou à Mr. E. Barthe, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, de midi à deux heures.   28 dec—15, 3ps.

A LOUER—Les quatre Magasins maintenant en construction, rue de Chartres, près de la rue St. Louis, dans les bâtimens de la Banque. Possession en sera donnée le 1er. Janvier prochain. S'adresser à la Banque des Améliorations.
19 dec   J. H. RABOTEAU, caissier.

MAISON DE RESIDENCE A LOUER
—Cette belle et agréable maison de résidence, située rue du Canal, No. 161, entre les rues Philippe et du Cirque, est maintenant à louer à des conditions libérales. On peut en donner possession le 1er janvier prochain. S'adresser sur les lieux.
21 dec—1?

A LOUER—Un Magasin au rez-de-chaussée, situé dans l'Allée de la Bourse, entre Bienville et Conti. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de l'Abeille.   3 dec

A LOUR—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, M. De Johns, No 376, rue Royale.   19 nov—1?

CLAY & CLARK,
FABRICANS DE TUYAUX DE PLOMB,
No 109, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3|4 de pouce à 2 pouces.
Aux prix les plus modérés.   1er déc—6 p3ps

GRAINES FRAICHES
DE
JARDINAGE ET FLEURS,
D'Importation directe.
Garanties de la récolte de 1838.
A vendre par Wm. DINN,
A son nouvel établissement, No. 17, rue de la Commune, Nouvelle Orléans.
LA collection consiste en graines de jardinage, de fleurs, etc., dans toutes leurs variétés, oignons et tubercules de fleurs de Hollande, superbe collection doubles de plus de 200 variétés, plantes de serre et d'ornement, arbres à fruits, groseillers, framboisiers et fraisiers, vignes, Catawba, Isabella et autres, graines d'asperges, herbes de gazons et prairies, graines économiques, tels que, luzerne, betterave française et Mangel Wertzel et la mandre de les cultiver et d'en fabriquer du sucre, mûriers blancs d'Italie et mûriers de la Chine (morus multicaulis) avec un traité sur leur culture.
Il fournira aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets tout étiquetés, propres à leur détail et en boîtes de la valeur de $10 à $100, ou par dozaine, par livre ou boisseau.—Les habitans trouveront chez lui des bulbes assorties de $5 à $50—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des qualités supérieures et à des prix très modérés.
Il tient aussi des outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, ainsi que ses Cahiers de bonne race, un Traité sur la manière de les élever et les soigner, [illegible]   14 dec—6m

ENTREPOT DE SELLERIES
DE PHILADELPHIE,
No. 4, rue de la Vieille Levée.
JAMES MAGEE & Co. ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement à leur approvisionnement des selles de goût, et fabriquées expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.
Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné:
Selles espagnoles de formes variées,
Selles pour hommes et dames, unies et piquées,
Brides, brides à montants et à martingale,
Porte-manteaux, de un taple et convenables pour le transport des médicamens,
Selles de demoiselles et d'enfans.
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres.
Malles cerclées en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de gourmette en maroquin, en peau de mouton, en cuir de corbon et en peau de chèvre,
Etriers, éperons et boucles. Charrues de Carey. Tous ces articles peuvent être obtenus sur demande.
1er déc—6m

A VENDRE par le soussigné,
100 barriques vin rouge St. Julien Médoc 1836,
150 do do St.-Estèphe de 1835, 1836 et 1837,
50 do do   Queyries,
100 do do   Petit Médoca,
200 caisses vin rouge Léoville Médoc 1834,
200 do do St. Julien de 1835,
200 do do Haut Brion 1836,
300 do vin blanc Haut Sauterne 1834,
250 do do Haut Barsac 1834,
200 do do en demi-bouteilles, Haut Sauterne et Haut Barsac.
Le vin en caisses est de la marque Veuve Delbos & Fils de Bordeaux.   R. A. LEFEBVRE,
28 dec   10, rue Toulouse.

A VENDRE.—Un excellent briquetier, entièrement acclimaté et depuis nombre d'années dans l'Etat. Pour les conditions, s'adresser au No. 86, rue de la Douane   26 dec.

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle Orléans—Nouvelle Orléans le 14 novembre 1838—Traites sur New York, à vendre en sommes convenables aux acheteurs à UN POUR CENT de prime.
JAMES H. CALDWELL,
14 nov—1?   Président.

CONSULTATIONS MEDICALES—Fs. BARELLE, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections dartreuses, scrofuleuses et secrètes, et les maladies des femmes. Les personnes peu aisées recevront des consultations gratuites.
Consultation de 9 à 4 heures, rue Dauphine, No. 77.
17 dec—6m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE—Les livres de souscription de la compagnie continueront d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.
Par ordre de la direction.
5 déc—1?   WM. FURST, secrétaire.

AVIS.
GEORGE BUCHANAN & Co.
NÉGOCIANS COMMISSIONNAIRES.
No. 69, rue du Camp.
1er déc—12m.

AVIS—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les transactions générales de la commission, sous la raison de
GEORGE BUCHANAN & Co.
GEORGE BUCHANAN.
W. K. BUCHANAN.
1er déc—6m.   69, rue du Camp.

MULETS—Quatorze paires de superbes mulets du Kentucky, à vendre à terme ou à échanger pour du sucre.
19 déc—1?   STARKEY & WHITTINGHAM.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale.—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement.   [11 oct—e]   H. BEACH & Co.

CIMENT romain, 100 barriques récemment arrivées par le navire Elizabeth, de Londres, et à vendre à bas prix à prendre au débarquement, par
W F VIGERS & Co.
3 janv   30, Bienville

HUNT & HOWARD,
MARCHANTS DE COMESTIBLES,
En Gros.
No. 83, Nouvelle Levée, fournissant aux navires et aux bateaux-à-vapeur.   3 jan.

AUX CHIMISTES ET DROGUISTES.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont été nommés seuls agents de la Compagnie d'Apothicaires de Liverpool, dont le capital est de £100,000. Ils recevront et transmettront les ordres, et donneront toutes autres informations, ainsi que la liste des prix et les conditions, s'adresser à
BARBER, BEOTH & Co.
1er janv—1m   No 17, Exchange Place.

D. CANOVA, peintre et professeur de dessin au collège Jefferson, se fait un devoir d'adresser des remerciemens aux parens de ses élèves pour la confiance qu'ils lui ont accordée.
Il prévient en même temps ses amis et le public en général qu'il a l'intention de passer en ville le temps des vacances, jusqu'au 15 janvier 1839, pour peindre le portrait soit à l'huile de toute dimension, soit à la mine de plomb, etc. il espère qu'on voudra bien lui continuer les encouragemens qu'il a reçus par le passé. S'adresser rue Royale No 60, entre Conti et Bienville.
Il recommencera sa classe de Dessin, au collège Jefferson, le 1er. février prochain.   19 déc—1m

BRIQUES ANGLAISES A FEU, à vendre par
S. HEATH & Co,
19 jan   26, rue du Camp.

POMMES—160 barils de Pommes en bon état en débarquement et à vendre par
GEO. E. COOLIDGE,
11 janv   56, rue Gravier.

CIGARES DE FLORIDE—15000 cigares de Floride en boîtes, demi-boîtes et quart de boîtes, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
19 jan   [illegible]

BLE—3000 boisseaux blé, débarqué en bon état, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
16 jan   17, rue du Commerce.

CABOTAGE.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LA LOUISIANE A NEW-YORK.—Les navires YAZOO, MISSISSIPI ET LOUISVILLE, appartenant à cette ligne sont maintenant prêts à prendre charge pour New York, et pour donner plus de facilités aux chargeurs du coton, on consentira à monter la côte pour prendre une certaine quantité de cette denrée; s'adresser aux capitaines à bord ou à
10 jan   JAMES B. HULLIN, 74, Camp.

POUR NEW-YORK—Devant partir le 18 du courant—Ligne de la Louisiane et de New-York—Le navire fin voilier de 1ère classe, YAZOO, capitaine Trask, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira au jour fixé ci dessus. Pour le reste du fret, ou pour passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à   JAMES B. HULLIN,
11 jan   74, rue du Camp

Le navire de première classe Mississipi capitaine BEEBE, partira le 22 du courant, et pourrait, si on en donnait avis de suite, aller au haut de la côte prendre 300 boucauds de sucre.   11 jan

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE ORLEANS ET BALTIMORE—Le navire paquebot A 1, SEAMEN, capt. Creswell, sera prêt à recevoir du fret dans peu de jours, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
11 jan   29, rue Bienville.

POUR PORTSMOUTH.—La barque classée A 1, ASTORIA, capitaine Soule, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagements. S'adresser à bord ou à
ASHBRIDGE & JENKINS,
4 jan   65, rue de la Commune.

POUR BOSTON.—Premier Navire.—Ligne de Lombard.—Le navire CAROLINA, classé A 1, capitaine Lemist, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au wharf de la rue St-Joseph, ou à
JOHN A. MERRITT,
4 jan   53, rue du Camp.

PAQUEBOT POUR CHARLESTON.—Le brick ESTHER, classé A 1, ayant une partie de son chargement à bord, partira sous peu pour le susdit port. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser vis-à-vis des Maisons Triangulaires, de la Seconde Municipalité, ou à   JOHN A. MERRITT,
4 jan   53, rue du Camp.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA N.-ORLEANS ET CHARLESTON.—Le brick ARABIAN, classé A 1, capt. Welch, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour Charleston sous peu de jours. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
3 jan   61 rue de la Commune.

POUR NEW-YORK.—Le joli brick GEN. STARK, capitaine Leighton, partira sous peu. Pour fret de 50 boucauts, ou la valeur, ou pour passage, s'adresser à bord ou à
KIDDER & HEAD,
3 janv   24, rue Poydras

POUR ST.-JOSEPH—La goëlette ANDREW JACKSON, fine voilière, capitaine Mildrum, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
1er. janv   65, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Le joli brick ELCY, capt. Wall, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage seulement s'adresser à   KIDDER & HEAD.
3 jan   24, rue Poydras.

POUR ST. MARKS—La goëlette fine voilière CONSTITUTION, capitaine Woodbury, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 barils, ou passage, s'adresser à bord ou à
ASHBRIDGE & JENKINS,
3 janv   65, rue de la Commune

POUR SAVANNAH—La goëlette GEN WARREN, classée A 1, fine voilière, capt. Colley, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 30 boucauts, ou passage, s'adresser à   G BEDFORD,
1 janv   29, rue Bienville

POUR BALTIMORE—Nouvelle Ligne.—La barque LAFAYETTE, classée A 1., fine voilière, capitaine Landis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours, s'adresser à   LEVI H. GALE,
31 dec   93, rue de la Commune.

Ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans, et Baltimore, le 13 courant.
La barque SOLOMON SALTUS, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira comme il est ci-dessus mentionné. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
1er janv.   No. 29, rue Bienville.

POUR CHARLESTON—La goëlette fine voilière MARY CARVER, capitaine Barker, ayant la moitié de son chargement engagée, partira immédiatement. S'adresser à bord en face du marché supérieur, ou à
WOOD & SIMMONS,
29 dec   80, Magasins.

POUR NEW-YORK—La goëlette neuve et fine voilière, WILLIAM HART, capt. Carson, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour un fret sur le pont, ou passage, s'adresser à bord, ou à
ASHBRIDGE & JENKINS,
26 dec   65, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick ISAAC FRANKLIN, classé A 1, capitaine Smith, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret, ayant de beaux emménagements pour passagers, s'adresser au capitaine à bord, ou à   J. W. ZACHARIE & Co,
26 dec   88, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier, MARY KIMBALL, capt. Wooster, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 100 barils de léger fret, ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
14 déc   29, rue Bienville

POUR LA MOBILE—La goëlette ATLANTIC, capitaine Peterson, reçoit en ce moment du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bassin du Canal ou à   WALKER, KNIGHT & Co.
17 dec   26, Nouvelle Levée

POUR NEW-YORK.—Passage seulement.—Le brick COCHICO, classé A 1, et fin voilier, capitaine Crosby, ayant son chargement engagé, peut aménager loger 5 ou 6 passagers. S'adresser à   GEORGE BEDFORD,
24 dec   29, rue Bienville

POUR BALTIMORE—Passage seulement.—Le brick CATHERINE, capitaine Vesper, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira aussitôt que possible. Il peut commodément loger 5 ou 6 passagers. S'adresser à
GEORGE BEDFORD,
24 dec   29, rue Bienville

POUR CHARLESTON.—La goëlette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 300 balles, prendra du fret pour le dit port. S'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue Toulouse, ou à   CUCULLU, LAPEYRE & CO.
27 nov   27, rue Toulouse.

PORTS ETRANGERS.

POUR LIVERPOOL, LE HAVRE, OU UN AUTRE PORT EN EUROPE—Le navire MERIDIEN, capitaine Williams, ayant terminé sa décharge, est maintenant prêt à recevoir une cargaison pour un des ports ci-dessus. Pour les conditions, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le Marché aux Légumes, ou à   JOHN F. LAGUERENNE & Co,
3 jan   No. 9, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire MOZART, classé A 1, capitaine Welch, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à bord à la presse à coton d'Orléans ou à   LAURENT MILLAUDON,
1 janv   140, rue Bourbon

POUR TAMPICO—La goëlette G. H. WATER, fine voilière, capitaine Delvaille, partira très incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson ou à
31 dec   CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier AUDUBON, capitaine Sabget, partira pour le port ci-dessus dimanche 5 du courant. On peut encore recevoir l'équivalent de 300 barils; il a de beaux emménagements pour les passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à
29 dec   R GRONING & Co.

EN CHARGE POUR LE HAVRE—Le navire neuf et fin voilier VILLE DE BORDEAUX, capt. Perreault, partant le 10 Janvier prochain, peut encore prendre 200 balles coton—S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à   29 dec—8   LABUE & PREVOST.

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier VAILLANT, classé A 1, capitaine Bienvenu, ayant un chargement entier engagé, partira immédiatement pour le port susdit. Pour passage seulement, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
29 dec   65, rue de la Commune.

Premier bâtiment.—POUR MATAGORDA—Le brick EMELINE, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Heath, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
29 dec   65, rue de la Commune.

POUR VERA-CRUZ—Le navire ELIZA, ayant besoin de quelques tonneaux de fret, partira sous peu, et prendra quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à
H. PALOC & DUFOUR,
22 dec   110, rue de Chartres.

POUR LA HAVANE—La goëlette GHIKA, fine voilière et de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à   KIDDER & HEAD,
17 dec   24, rue Poydras.

A FRETER—La goëlette POTOMAC, fine voilière, capitaine Dyer, du port de 600 barils, s'adresser à
E & J. ANDREWS,
1er. janv.   n. 39, rue Gravier.

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 1 escalin la livre.—Bon vin à 4 escalins le gallon; 5000 livres de vieux cuivre; 600 livres de vieux fer, au magasin de ANT. MICHOUD,
26 nov—1?   Encoignure Vieille Levée et Ursuline.

CLAY & CLARK.
PLOMBIERS DE MAISON ET DE NAVIRE.
No. 109, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.
Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.
Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c.
Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud.   1er déc—6m3ps

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud.
S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel.   19 déc—1?

LES SOUSSIGNES viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre et de New-York, et offrent à vendre:

4	Caisses	Mousselines Suisse [illegible] rideaux.	
3	id	id	id doubles [illegible]
3	id	Mousselines Suisse [illegible]	
3	id	id	façonnés pour robes de bal.
3	id	[illegible] façonnés et brodés couleur.	
3	id	[illegible] imprimés et brodés blancs et de couleur.	
4	id	Cols [illegible]	
3	id	Ombrelles français	
4	id	Indiennes anglaises.	

16   F. X. COSSOON & Co.   44, rue Conti.

POUR L'INTERIEUR.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile—Le paquebot à vapeur à basse pression, GIRAFFE, capt. Butler, partira du bout du chemin à coulisses tous les lundis et vendredis, immédiatement après l'arrivée des chars de midi; et de la Mobile les mercredis et samedis. Le public peut compter sur la plus grande ponctualité.   3 jan.

MALLE DES ETATS UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemine—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart, ce bateau a toute ses chambres réparées et commencera ses voyages mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine; et continuera à faire des voyages régulièrement le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
18 dec—1?   ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER.—Pour Bâton Rouge, Plaquemine et les intermédiaires, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chourlo, venant d'être inspecté et classé A 1, fera les voyages comme paquebot régulier, de la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les samedis à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
GOURDAIN & BENIT,
29 nov   13, rue Conti

PAQUEBOT REGULIER.—POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé, on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour transporter du coton, il peut en porter une grande quantité, naviguant sur peu d'eau. Pour fret ou passage, devant être expédiés sous peu, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
29 nov   57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FOLLAIN, BELLOCQ & DESELOS,
3 dec   19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas.
Le steamer GALINIAN, à partir de très bons emménagements, partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemine, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour les Opelousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison. Les passagers en ce voyage trouveront toujours chez M. J. Colla des voitures pour le transport, et des voyageurs qui doivent prendre sur les chemins.
4 nov   FOLLAIN, BELLOCQ & DESELOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marchant de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et de tous les intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les mercredis à la même heure.
22 avril   J. B. COLLA, Agent

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout, construit depuis deux ans, et bien réparé; il peut porter 120 tonneaux et se caler que 4 pieds et demie. Pour plus amples informations, s'adresser à   GODFREY, LAWRIE & SMALL,
8 oct   [illegible] rue du Camp.

A VENDRE—Le steam-boat Merchant—Le vente de ce superbe steamboat qui devait avoir lieu le 1er du courant, ayant été renvoyé jusqu'au 26 du 26 mois, il sera [illegible] dit jour offert en vente, à l'encan, à la Bourse de Cité, dit jour offert en vente, par Hewlett & Cenas, encanteurs, à midi, à conditions [illegible]
L'inventaire est déposé au bureau de M. Maunsel White & Co. Pour les termes et les conditions de la vente s'adresser à   GREGORY BYRNE ou à
8 nov—13   MAUNSEL WHITE & Co

POUR LA MOBILE—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Butler, partira du bout du Chemin de Fer tous les jeudis et lundis, après l'arrivée des chars de midi, et de la Mobile tous les mardis, et samedis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine   BUTLER.
P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux ports intermédiaires, pourvu que le capitaine Butler en ait préalablement informé.   1 nov—1?

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Actuellement amarré et à vendre en face de la ville, de l'autre bord du fleuve, près du ferry d'en haut. Ce bateau a été complètement réparé et a été strictement examiné, et assuré; il est du port de 130 tonneaux, et serait propre aux transports de coton et de sucre. On le vendra à des termes libéraux. S'il n'est pas vendu d'ici au 15 de ce mois, à l'amiable, il sera alors mis à l'encan ce jour-là. Pour plus amples informations, s'adresser à
3 jan   FOLLAIN, BELLOCQ & DESELOS

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.
Ligne de paquebots de la Louisiane et New York, devant partir régulièrement de chaque port aux époques fixées. La ligne se compose des navires suivans:

YAZOO,	Capitaine	Drake
MISSISSIPI,	"	Berle.
LOUISVILLE,	"	Allen.
SARATOGA,	"	Hathaway.
HUNTSVILLE,	"	Eldredge.
SHAKESPEARE,	"	Palmer.

Ces bâtimens sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette navigation avec des emménagements élégants pour les passagers; ils seront commandés par de bons capitaines. Le prix du passage est fixé à $80 sans vin ni liqueurs. Pour le reste la table sera bien servie. Les bâtimens seront touées au montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.
Ni le capitaine, ni les armateurs desdits bâtimens ne sont responsables pour les bijoux, les espèces, l'argenterie &c. à moins qu'un reçu n'en ait été signé par un connaissement. Pour fret ou passage, s'adresser à
8 janv   JAMES B. HULLIN,
74, rue du Camp

Ligne de paquebots de Lombard & Co. entre la Nouvelle Orléans et Boston.
Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports ci-dessus, ces navires sont tous d'un tirant d'eau convenable, et tous de la plus grande stabilité et célérité. Cette ligne est composée des navires suivans:

CHARLES	410	tonneaux	capitaine R. Loring
CAROLINA	400	"	" [illegible]
CHARLESTON	375	"	" C. Eldridge.
CORNELIA	410	"	" C. Barker
CONCORDIA	405	"	" [illegible]

Les navires ci-dessus sont de première classe, sont doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines qui ont de l'expérience; ils ont de vastes emménagements et des chambres de dames et offrent toutes les commodités convenables aux passagers.
Ces paquebots seront touées et remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée pour les jours de départ, et il se conformera aux règles générales des paquebots. Ils auront la préférence d'un remorqueur. Ces agents s'engageront à prendre des prix très modérés pour les marchandises qui y seront expédiées. Ils avanceront en fret sur toutes les marchandises à payer par ceux qui seront envoyés par ces navires.
Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux agents.
JOHN A. MERRITT,
No. 53, rue du Camp.
N. B. On fera des avances sur les marchandises qui seront consignées à MM. A. C. Lombard & Co entre à Boston.   3 nov—a

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE. ORLEANS ET BALTIMORE
Cette ligne se composera des navires ci-après, lesquels ont été construits ou achetés pour faire ce voyage, savoir:
Navire SEAMAN   Capitaine Miner,
Barque MARY,   " Robinson,
" IRAD FERRY, (neuf)   " Stevens,
" SOLOMON SALTUS,   " Lubbs,
Brick ARCHITECT,   " Gray.
Ces bâtimens sont de première classe et ont des emménagements beaux et étendus; ils sont d'un tirant d'eau léger et seront touées jusqu'à Baltimore pour y charger ou décharger. Ils passeront aussi de fret pour les ports de la Chesapeake ou la rivière James, et ce fret sera transporté [illegible] pour les marchandises chargés, seront avancés si on le désire. Le prix du passage est fixé à $60. On fournira d'amples provisions de la première qualité.
On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.
Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
12 oct—a   29, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
(Nouvelle Ligne.)
Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.
Navire Orléans, capt. S. Sears, 580 tons. 17 Nov
Navire Alabama, capt. C. Berry, 550 tons. 1 Dec
Navire Arkansas, capt. S. S. Doane, 560 tons. 15 Dec
Navire Saratoga, capt. W. Hathaway, 525 tons. 8 Jan
Navire Nashville, capt. D. Jackson, 560 " 22 Jan
Navire Kentucky, capt. J. Bunker, 600 " 5 Fév
Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.
Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtimens seront toujours remorqués par des remorqueurs à vapeur; ils sont tous pourvus d'emménagements spacieux et commodes. [illegible]
Le prix des passagers à la chambre est de $80, sans vin, ni liqueurs, et de l'équipage à bord ou de Poste. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
H. O. AMES,
No. 48 rue du Camp.
Ces navires ne seront pas responsables des cargaisons, des vols, pour des bijoux, espèces, etc. ni des paquets ou envois qui ne lui auront été remis par un connaissement qui soit fait à nos bureaux des agens.

DROGUES ET MEDECINES.—J. B. Prevost s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues en gros. Il reçoit de ce moment un grand envoi de drogues fraîches et vitriolées, qu'il vendra à des termes libéraux. Il aura également constamment les pharmacies de la ville et ceux de l'intérieur, les médecins, négocians et habitans, qui trouveront chez lui des avantages tels qu'ils n'en ont point encore offerts. Son intention est d'être, tenir strictement à ce genre d'affaires. Son approvisionnement sera complet sous peu, et dans quelques semaines il répondra aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés par négocians seront promptement exécutés. No. 39, rue du Camp, Nouvelle Orléans.   26 nov—1?

LE soussigné, depuis peu de retour de France, annonce au public qu'il a apporté un grand assortiment d'instrumens de musique; savoir:
Pianos droits, dito carrés, orgues à 3 cylindres, dito de Barbarie de divers genres, flageolets à 6 clefs, violons, guitares, violes, harpes, accordéons, flûtes, [illegible], cornets à pistons, [illegible] et chansonnettes, serinettes, [illegible], Méthodes pour tous les instruments.
Il tient en même temps avis au public, qu'il se charge de la réparation de toutes sortes d'instrumens de musique.   T. B. BENOIT.
[illegible]—15   rue de Chartres, encog. Orléans. 176.

JAMBONS—Jambons de Baltimore, à vendre par
7 jan   S. B. MULLEN, 17, Poydras.